

Politique et procédure 502**Politique d'aide financière pour soins de santé (HFA)****Approuvée par : Conseil d'administration de Mercy Health****Date de la version actuelle : 12 décembre 2017**

Date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2018**Déclaration de politique :**

À la lumière de sa mission d'améliorer la santé de ses communautés, avec une attention particulière portée aux personnes pauvres et mal desservies, et dans l'esprit du ministère de guérison de Jésus, Mercy Health s'engage à fournir une aide financière répondant aux besoins de la communauté, indépendamment de la race, l'âge, le sexe, l'origine ethnique, l'origine nationale, la citoyenneté, la langue principale, la religion, l'éducation, le statut d'employé ou d'étudiant, toute disposition, toute relation, l'assurance, la position dans la communauté, ou tout autre facteur de différenciation discriminatoire.

L'aide financière pour soins de santé (« HFA ») est un programme entièrement financé par Mercy Health. Il couvre les patients qui n'ont pas d'assurance maladie et ceux qui n'ont qu'une couverture partielle (c.-à-d., les personnes non assurées ou sous-assurées) et qui satisfont aux critères d'admissibilité, notamment en termes de revenu, décrits ci-dessous.

Politiques connexes :

Mercy Health offre d'autres options aux patients non assurés ou sous-assurés qui ne sont pas admissibles à l'aide financière au titre de cette Politique HFA. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les politiques de Mercy Health suivantes :

- Politique d'adhérence au Code des impôts § 501(r) de Mercy Health
- Politique de facturation et de recouvrement de Mercy Health
- Politique de remise de Mercy Health pour les patients non assurés ou payant de leur poche

Définitions :

- **AGB** – Montants généralement facturés pour les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires aux personnes qui sont couvertes par une assurance.
- **EMTALA** – Loi sur le traitement d'urgence et le travail actif (Federal Emergency Medical Treatment and Active Labor Act).
- **FPG** – Directives fédérales sur la pauvreté (Federal Poverty Guidelines) du ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis.
- **HCAP** – Programme d'assurance pour soins hospitaliers de l'Ohio (Hospital Care Assurance Program).
- **HFA** – Aide financière pour soins de santé (Healthcare Financial Assistance).
- **PFS** – Département des services financiers patients (Patient Financial Services).
- **SNF** – Établissement de soins infirmiers spécialisés (Skilled Nursing Facility).

Engagement à fournir une prise en charge médicale d'urgence :

Mercy Health fournit, sans discrimination, les soins pour les situations médicales urgentes aux personnes indépendamment de leur admissibilité à l'aide au titre de la présente Politique HFA. Les hôpitaux Mercy Health ne mettront pas en œuvre de mesures visant à décourager les personnes de chercher à obtenir des soins médicaux d'urgence, par exemple en exigeant que les patients du service des urgences paient avant de recevoir leur traitement pour les situations médicales urgentes ou en autorisant les activités de recouvrement des créances qui perturbent la fourniture, sans discrimination, des soins médicaux d'urgence.

Les services médicaux d'urgence, notamment les transferts d'urgence, conformément à EMTALA, sont fournis à tous les patients de Mercy Health de manière non discriminatoire, conformément à la politique EMTALA propre à chaque hôpital.

Services admissibles HFA :

Cette Politique HFA s'applique à tous les soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires fournis par les hôpitaux Mercy Health répertoriés ci-dessous, ainsi que certains autres prestataires fournissant des soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires dans les installations de Mercy Health. La liste des prestataires est tenue à jour dans un document séparé. Toute personne peut l'obtenir facilement et gratuitement en consultant la liste de contacts à la fin de cette politique et sur Internet à l'adresse <http://www.mercy.com/financial-assistance>.

Cette Politique HFA s'applique aux hôpitaux Mercy Health suivants :

Cincinnati

- Mercy Hospital Anderson
- Mercy Hospital Clermont
- Mercy Hospital Fairfield
- The Jewish Hospital
- Mercy Health West

Kentucky

- Lourdes Hospital
- Marcum Wallace Memorial Hospital

Lima

- St. Rita's Medical Center

Lorain

- Mercy Regional Medical Center
- Mercy Allen Hospital

Springfield

- Springfield Regional
- Mercy Memorial

Toledo

- Mercy St. Vincent Hospital
- Mercy St. Charles Hospital
- Mercy St. Anne Hospital
- Mercy Defiance Hospital
- Mercy Hospital Tiffin
- Mercy Children's Hospital
- Mercy Willard Hospital

Youngstown

- St. Elizabeth Youngstown Hospital
- St. Elizabeth Boardman Hospital
- St. Joseph Warren Hospital

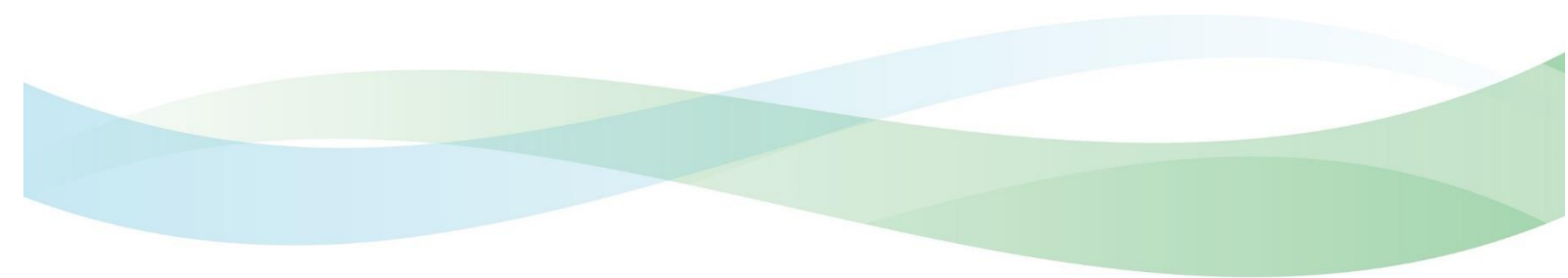
Les services suivants ne sont pas pris en charge au titre de cette Politique HFA :

- Les services jugés « non médicalement nécessaires ».
- Chirurgie esthétique (identifiée par le diagnostic et par la procédure réalisée, etc.)
- Frais liés à l'obésité.

Critères d'admissibilité HFA :

- **Revenus**
 - Pour faire une demande HFA, un patient ou un parent doit remplir une demande comprenant le revenu brut perçu sur une période d'au moins 3 mois (pouvant aller jusqu'à 12 mois) avant la date de la demande ou la date du service. Un justificatif de revenu est exigé, sauf pour les patients qui quittent l'hôpital pour un SNF, les patients qui sont décédés et n'ont pas de succession, et les patients dont le statut de sans-abri est documenté. Consultez la rubrique Procédure de demande HFA ci-dessous pour en savoir plus.
 - La notation du revenu par une tierce partie peut servir à vérifier le revenu dans les cas où la vérification du revenu ne peut être obtenue par d'autres moyens.
- **Actifs**
 - Il peut arriver que des personnes n'aient pas de revenu déclaré mais qu'elles possèdent d'importants actifs disponibles pour payer les services de santé. Dans de tels cas, Mercy Health peut considérer ces actifs comme de l'argent liquide disponible pour couvrir les frais de subsistance essentiels, ce qui comprend les dépenses de santé.
- **Comptes d'épargne santé**
 - Avant de fournir une aide financière pour soins de santé, Mercy Health exige une preuve démontrant que les fonds d'un compte d'épargne santé ou compte d'épargne médical sont épuisés.
- **Directives fédérales sur la pauvreté**
 - L'admissibilité HFA repose sur des niveaux de revenu atteignant jusqu'à 400 % des FPG et est calculée au pro rata selon un barème variable qui s'applique à la zone de marché concernée. L'approbation est basée sur le nombre de membres qui composent la famille et sur le revenu familial.
 - Si une personne à charge est handicapée et âgée de plus de dix-huit ans, elle sera incluse dans la composition de la famille.
 - Les FPG en vigueur à la date du service sont en vigueur tout au long du processus de demande. Elles sont publiées chaque année dans le *Registre fédéral* par le **Ministère de la Santé et des Services Sociaux** (HHS). Les FPG actuelles ainsi que l'historique des FPG sont disponibles à l'adresse <http://aspe.hhs.gov/poverty/index.cfm>.
 - Les personnes ayant un niveau de revenu équivalent à 200 % des FPG ou moins bénéficient de soins gratuits. Les personnes ayant un niveau de revenu compris entre 201 % et 300 % des FPG, et entre 301 % et 400 % des FPG, respectivement, bénéficient de remises sur leurs soins selon le tableau ci-dessous. Ces pourcentages de remise spécifiques aux niveaux de revenu de 201 % à 300 % des FPG et de 301 % à 400 % des FPG seront mis à jour chaque année pour chaque marché en tenant compte des changements dans le barème de facturation. Nonobstant les pourcentages calculés, comme indiqué ci-dessus, après avoir été déclaré admissible au titre de cette politique, un patient admissible à l'aide financière ne sera pas facturé plus que l'AGB pour des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires.

Région	0 à 200 % des	201 % à 300 %	301 % à 400 %	Non assuré
Kentucky	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement
Cincinnati	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement
Springfield	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement
Toledo	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement
Lorain	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement
Lima	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement
Youngstown	Ajustement 100 %	Ajustement 82 %	Ajustement 82 %	Ajustement



- **Participation au marché des assurances maladie (échange)**
 - Si un patient a choisi de ne pas participer au marché/échange, l'aide financière peut ne pas lui être proposée avant qu'il ou elle le fasse. Les exceptions à cette politique concernent les patients qui quittent l'hôpital pour un SNF, les patients qui sont décédés et n'ont pas de succession, et les patients dont le statut de sans-abri est documenté.
 - Le patient sera considéré comme payant de sa poche et recevra la remise pertinente conformément à la **Politique de remise pour les patients non assurés ou payant de leur poche**, il se verra offrir des facilités de paiement, etc. L'aide financière pour soins de santé peut être offerte dès lors que le patient répond aux critères d'assurance.

- **Zone géographique**
 - Les patients qui vivent dans la communauté desservie par un hôpital Mercy Health se verront offrir l'aide financière pour soins de santé. Pour les patients qui résident en dehors de la zone géographique, des circonstances atténuantes doivent être documentées et approuvées par le directeur du PFS. Une liste des codes postaux de la communauté desservis par chaque hôpital Mercy Health est tenue à jour dans un document séparé et facilement disponible via la liste de contacts à la fin de cette politique.

- **Franchises**
 - Pour les patients qui ont un solde à payer de leur poche après déduction des indemnités versées par leur assurance, les soldes relevant de la franchise des patients nécessiteront un paiement sur la base du barème variable correspondant au revenu actuel de leur ménage, défini sous barème variable en page 3 de cette politique dans la rubrique Directives fédérales sur la pauvreté.
 - Dès réception d'une demande signée, les renseignements seront examinés, le revenu sera vérifié, et une décision d'admissibilité sera prise. Le patient sera avisé par écrit de la décision.

- **Admissibilité présumée**
 - Les patients sont présumés admissibles à l'aide financière sur la base des conditions de vie de chacun, notamment, mais pas exclusivement
 - Patient qui quitte l'hôpital pour un SNF ;
 - Patient qui est décédé sans succession connue ;
 - Programmes de prescription financés par les États ;
 - Sans-abri ou patient ayant reçu des soins dans une clinique pour sans-abris ;
 - Participation aux programmes Women, Infants, and Children (WIC) ;
 - Admissibilité aux bons alimentaires ;
 - Admissibilité à un programme de restauration scolaire subventionné ;
 - Admissibilité à d'autres programmes d'aide d'État ou d'aide locale qui ne sont pas financés (par ex., liquidation des excédents Medicaid) ; et
 - Une adresse valide de logement à loyer modéré ou subventionné est fournie.
 - Les patients présumés admissibles à l'aide financière recevront 100 % de l'aide financière.
 - Mercy Health utilisera les ressources à sa disposition (par ex., solutions technologiques, organismes de services, etc.) pour obtenir des renseignements, comme une cote de crédit, afin de mieux déterminer si un patient est présumé admissible à l'aide financière.

- **Coopération**
 - Les patients ou garants coopéreront en fournissant tout renseignement provenant de tierces parties, notamment des renseignements relatifs aux accidents de véhicules motorisés ou autres, demandes de coordination des prestations, renseignements préexistants, ou autres renseignements nécessaires à l'étude de la demande.

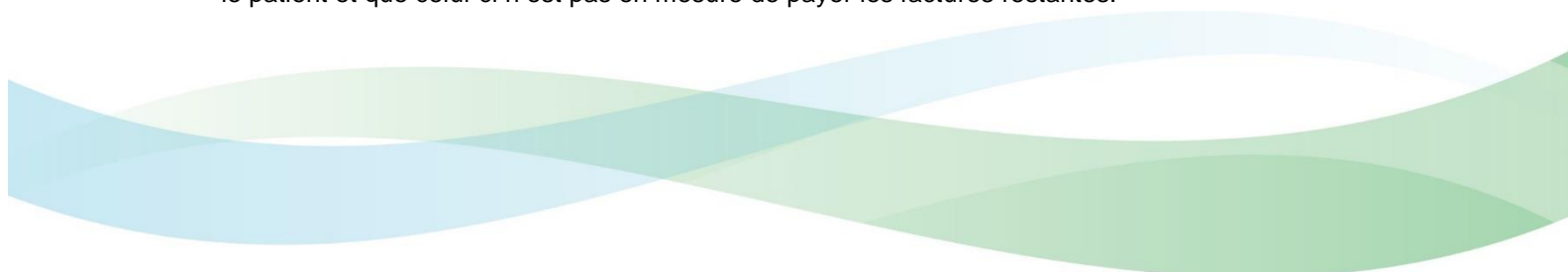
- Pendant le traitement de la demande, Mercy Health pourra demander aux patients susceptibles d’être admissibles à Medicaid de déposer une demande auprès de Medicaid. Afin de recevoir une aide financière pour soins de santé, le patient doit déposer une demande auprès de Medicaid, demande qui doit être refusée pour des raisons autres que les motifs suivants :
 - N’a pas déposé de demande ;
 - N’a pas mené à terme la procédure de demande ;
 - N’a pas fourni les vérifications demandées.
- **Exactitude de la demande**
 - L’aide financière peut être refusée au titre de cette Politique HFA si un soupçon raisonnable existe quant à l’exactitude d’une demande. Si le patient ou garant fournit les documents nécessaires ou les renseignements demandés pour préciser la demande, la demande d’aide financière peut être reconsidérée. Cette nouvelle considération sera étudiée et traitée au cas par cas.

Procédure de demande HFA :

- Les formulaires de demande sont disponibles en préadmission, admission, enregistrement et sur plusieurs autres sites d’enregistrement pour favoriser l’identification et le lancement rapides de la procédure de demande. Les formulaires de demande peuvent également être obtenus en contactant Mercy Health comme indiqué dans la liste de contacts à la fin de cette politique.
- Mercy Health peut accepter des précisions verbales concernant le revenu, la taille de la famille ou tout autre renseignement pouvant manquer de clarté sur une demande.
- Les patients hospitalisés devront remplir une demande pour chaque admission à moins d’être réadmis dans les 45 jours suivant leur sortie de l’hôpital pour la même affection sous-jacente.
- Les demandes approuvées de patients externes sont valables pendant 90 jours à compter de la date de service initiale.
- Une demande de patient hospitalisé peut également servir à couvrir des services externes pour le patient pendant une période de 90 jours immédiatement après le premier jour de son admission pour hospitalisation.
- Bien que l’admissibilité des patients à l’aide financière ne soit pas rétrospective par nature, Mercy Health peut pardonner, et considérer comme aide financière au patient, tout solde impayé pour des épisodes antérieurs de soins encourus par le patient durant la période de trois ans précédant la détermination courante d’admissibilité à l’aide financière. Aucun compte d’une période antérieure radié en créance irrécupérable ou compte payé clôturé ne sera réouvert.

Aide financière pour situation catastrophique :

- Une aide financière pour situation catastrophique est disponible au titre de cette politique.
- L’aide financière pour situation catastrophique est définie comme un patient qui a des factures de médecin ou d’hôpital, après paiement par toutes les tierces parties, qui dépassent 25 % du revenu total déclaré par le patient et que celui-ci n’est pas en mesure de payer les factures restantes.



Base de calcul des montants facturés aux patients :

- Après avoir été déclaré admissible au titre de cette politique, un patient admissible à l'aide financière ne sera pas facturé plus que les AGB pour des soins d'urgence ou d'autres soins médicalement nécessaires. Au moins chaque année, Mercy Health calcule un pourcentage d'AGB pour chaque hôpital Mercy Health en employant une méthode rétrospective (telle que définie par les réglementations du Trésor, article 501(r) du Code des impôts de 1986 tel que modifié). Toute personne peut obtenir le pourcentage AGB actuel de n'importe quel hôpital Mercy Health (et une description du calcul) par écrit et gratuitement en contactant Mercy comme indiqué dans la liste de contacts à la fin de cette politique ou sur Internet à l'adresse <http://www.mercy.com/financial-assistance>.
- Mercy Health ne facture ou n'attend pas de paiement pour les frais globaux de la part des personnes qui pourraient avoir droit à l'aide financière au titre de cette politique.
- Au moins chaque année, Mercy Health examinera et ajustera les barèmes variables des remises applicables aux patients ayant des soldes dus pour des frais qu'ils paient de leur poche après déduction de l'assurance (voir la rubrique Franchises ci-dessus).

Mesures prises en cas de non-paiement :

- Les mesures que Mercy Health peut prendre en cas de non-paiement sont décrites dans une **Politique de facturation et de recouvrement** séparée. Toute personne peut obtenir gratuitement une copie de cette politique séparée auprès du PFS de Mercy Health en contactant Mercy Health comme indiqué dans la liste de contacts à la fin de cette politique.

Mesures pour diffuser largement la Politique HFA :

- Mercy Health diffusera largement la présente Politique HFA, le formulaire de demande, et le résumé en langage clair de la politique sur son site Web, et met en œuvre des mesures supplémentaires pour diffuser largement la politique au sein des communautés desservies.
- Mercy Health subvient aux besoins de toutes les populations significatives qui ont une compréhension limitée de l'anglais en traduisant cette Politique HFA, le formulaire de demande et le résumé en langage clair de la politique dans les principales langues parlées par ces populations.

Avis aux résidents de l'Ohio — Programme d'assurance pour soins hospitaliers de l'Ohio (HCAP) :

Mercy Health fournit gratuitement des services hospitaliers de base, médicalement nécessaires, aux individus qui sont résidents de l'Ohio, ne bénéficient pas de Medicaid, et dont le revenu est inférieur ou égal au seuil de pauvreté fédéral. Les services pris en charge sont les services aux patients hospitalisés et aux patients externes couverts au titre du Programme Medicaid de l'Ohio, à l'exception des services de transplantation et services associés. Les bénéficiaires de l'aide financière pour personnes handicapées peuvent être admissibles à cette aide. Le statut de résident de l'Ohio désigne une personne qui vit dans l'Ohio volontairement et qui ne reçoit pas d'aide publique dans un autre État. Les demandes d'aide financière pour les résidents de l'Ohio sont traitées pour HCAP en premier lieu, puis sont autrement subordonnées aux dispositions de cette Politique HFA.

Coordonnées : Pour de plus amples informations, veuillez contacter Mercy Health selon les modalités suivantes :

<i>Sur Internet :</i>	https://www.mercy.com/financial-assistance
<i>Par téléphone</i>	1-877-918-5400
<i>Par courrier</i>	4605 Duke Dr. Suite 600 Mason, Ohio 45040 Attn: Financial Counseling

<p><i>En personne</i></p>	<p>Mercy Hospital Anderson 7500 State Road Cincinnati, OH 45255 Dept: Financial Counseling</p> <p>Mercy Hospital Clermont 3000 Hospital Drive Batavia, Ohio 45103 Dept: Financial Counseling</p> <p>Mercy Hospital Fairfield 3000 Mack Road Fairfield, Ohio 45014 Dept.: Financial Counseling</p> <p>The Jewish Hospital 4777 E. Galbraith Road Cincinnati, Ohio 45236 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Health West 3300 Mercy Health Blvd., Cincinnati, Ohio 45211 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Springfield Regional 100 Medical Center Drive (at West North St) Springfield, Ohio, 45504 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Memorial 904 Scioto St, Urbana, OH 43078 Dept.: Financial Counseling</p> <p>St. Rita's Medical Center 730 W. Market St. Lima, OH 45801 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Lourdes Hospital 1530 Lone Oak Rd Paducah, KY 42003 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Marcum Wallace Memorial Hospital 60 Mercy Court Irvine, KY 40336 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy St. Vincent Hospital 2213 Cherry Street Toledo, OH 43608 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy St. Charles Hospital 2600 Navarre Avenue Oregon, OH 43616 Dept.: Financial Counseling</p>	<p>Mercy St. Anne Hospital 3404 W. Sylvania Avenue Toledo, OH 43623 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Defiance Hospital 1404 E. Second Street Defiance, OH 43512 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Hospital Tiffin 45 St. Lawrence Drive Tiffin, OH 44883 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Children's Hospital 2213 Cherry Street Toledo, OH 43608 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Willard Hospital 1100 Neal Zick Rd. Willard, OH 44890 Dept.: Financial Counseling</p> <p>St. Elizabeth Youngstown Hospital 1044 Belmont Ave. Youngstown, OH 44501 Dept.: Financial Counseling</p> <p>St. Elizabeth Boardman Hospital 8401 Market St. Boardman, OH 44512 Dept.: Financial Counseling</p> <p>St. Joseph Warren Hospital 667 Eastland Avenue Warren, Ohio 44484 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Regional Medical Center 3700 Kolbe Rd. Lorain, OH 44053 Dept.: Financial Counseling</p> <p>Mercy Allen Hospital 200 W. Lorain St. Oberlin, Ohio 44074 Dept.: Financial Counseling</p>
---------------------------	--	---